
Adresse de la société populaire de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) félicitant la Convention d'avoir encore une fois sauvé la République, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) félicitant la Convention d'avoir encore une fois sauvé la République, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 172-173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22773_t1_0172_0000_13

Fichier pdf généré le 09/07/2021

vos jours; elle verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang pour conserver le vôtre.

A force de purger le sol français des scélérats qui l'infestent, vous parviendrez, citoyens représentans, à consolider votre immortel ouvrage.

Les coups qu'a voulu porter à la liberté française cette longue suite de factieux, dont vous avez successivement fait justice, n'ont servi qu'à affermir la base de la félicité publique.

Jouissez, augustes législateurs, de vos éclatants triomphes, et daignez croire que la société populaire d'Argenton n'est pas celle de la République qui prennent (*sic*) le moins de part à votre gloire : comme vous, elle jure, à tous les despotes, et à leurs vils agents, une haine implacable; comme vous, elle scaura mourir ou les exterminer. S. et F.

BERNARD (*présid.*), LÉTANG (*secrét.*).

114

La société populaire et républicaine d'Honfleur, département du Calvados, a vu avec horreur l'attentat dirigé contre la représentation nationale et les dangers qu'elle a courus. Elle applaudit avec enthousiasme à la fermeté de la Convention nationale, et jure de maintenir la liberté et l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Honfleur, 12 therm. II*] (2)

Par vous la patrie vient d'être encore une fois sauvée ! Un abyme affreux avait été ouvert pour y précipiter le peuple républicain : Votre énergie l'a comblé par l'anéantissement des scélérats qui l'avaient creusé.

La société populaire et républicaine d'Honfleur a vu avec horreur cet attentat et les dangers que vous avés courus; elle applaudit avec enthousiasme à votre fermeté : elle vous engage à continuer de soutenir la sublime révolution du peuple français, à demeurer à votre poste et à ne déposer la massue qu'il a remis entre vos mains que lorsque vous aurés terrassées toutes les factions liberticides et toutes les hordes de tyrans qui s'opposent à l'achèvement de vos glorieux travaux.

DUPRÉE (*présid.*), DUNEPVEU (*secrét.*), BESINS (*secrét.*), BRESSON.

115

Le conseil général de la commune d'Honfleur, département du Calvados, en félicitant la Convention nationale sur son courage, témoigne l'indignation qu'elle a

(1) *P.-V.*, XLIII, 41. Mentionné par *B^m*, 25 therm. (2^e suppl^l); *J. Sablier*, n^o 1 479.

(2) C 315, pl. 1 260, p. 25.

éprouvée en apprenant la trahison du monstre Robespierre, et jure de maintenir la liberté, l'égalité et la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Honfleur, 13 therm. II*] (2)

Vertueux montagnards,

L'effroi dont nous avons été saisis à la nouvelle du danger que vous venés de courir, ne peut se comparer qu'à l'horreur que nous a inspirée la trahison du monstre Robespierre, dont la coupable ambition méditait la ruine de la patrie et de nos représentans : le nombre des assassinats qu'il avait à commettre n'effrayait pas ce grand coupable parce qu'il n'avait compté que le nombre des représentans, mais son âme atroce connaissait aussi peu le peuple qu'elle en était peu connue.

Son ambition l'avait aveuglé. Il ne voyait pas le peuple des départemens acourir en masse pour venger ses représentans, s'il n'avait pu arriver assés à tems pour les défendre.

Car tel est le sentiment qui a toujours régné dans notre commune, citoyens représentans : la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, et le sacrifice de notre sang jusqu'à la dernière goutte, pour la défense ou la vengeance de la Convention nationale qui travaille d'une manière aussi constante qu'héroïque à nous assurer la jouissance de ces biens inestimables.

M. HION, GAUVIS, Frédéric HEROULT, T. LELIEVRE, MAILLOT, CUVELIER père, HUET, HOBE Lainé, POTTIER (*secrét.*), HAMELIN, VOISARD, L. BEDE, LETHIOU, DESCHAMPS, CHAUSIO, LÉTOREZ, FLAHAUT, COULON, J. Ch. MAZIRE, SLOWSTREET [et 2 signatures illisibles (dont celle de l'agent national)].

116

La société populaire et républicaine de Bray-sur-Seine, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention sur ses succès, et lui jure fidélité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Bray-sur-Seine, 14 therm. II*] (4)

Citoyens représentans

Encore une fois vous venés de sauver la république en faisant tomber les têtes des conspirateurs, de ces mandataires perfides et hypocrites qui vouloient anéantir notre liberté,

(1) *P.-V.*, XLIII, 41. Mentionné par *B^m*, 26 therm. (2^e suppl^l); *J. Fr.*, n^o 679.

(2) C 312, pl. 1 242, p. 48.

(3) *P.-V.*, XLIII, 41. Mentionné par *B^m*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(4) C 315, pl. 1 260, p. 24.

et faire tourner contre nous nos propres armes; qu'ils périssent, ces traîtres, jusqu'au dernier, et que le sol de la liberté en soit enfin purgé!

La société populaire et républicaine de Bray-sur-Seine a été saisie d'horreur en apprenant ce complot infâme, et les dangers auxquels vous avés été exposés.

Vous avés conservé cette attitude imposante et majestueuse [;] tous les bons citoyens se sont raliés à la Convention, et le calme a succédé à l'orage.

Recevés, dignes représentans, dans cette occasion, de nouveaux témoignages de respect, d'admiration et d'attachement; tous les citoyens de notre commune sont pénétrés des mêmes sentiment[s] et nous formons tous des vœux pour votre heureuse conservation. S. et F.

GRÉSSIN, COLMET DAAGE, AUXERRE, JULLIERS, VILLAIN, BERGERON, PREVOST, JARRY, CUISSARD-HYE, GIRAUD, MALLARD, BLANCHÈT, DE VOUGER, D. LAGNEAU, BERTHELOT, autre BLANCHÈT, CROMIER, BARASSAT, GAUDAIRE l'aîné, DAGON, VILLAIN, AUZON, BRIOIS fils, TURPIN fils, BRIOIS père, TURPIN père, PERRIN, GAUDAIRE fils (*secrét.*), AUGER fils, ROBERT.

117

Le citoyen Rouget de L'Isle, auteur de l'Hymne des Marseillais, fait hommage à la Convention d'un hymne dithyrambique sur la conspiration de Robespierre et la révolution du 9 thermidor.

La Convention décrète mention honorable de l'offre de l'hymne patriotique, la renvoie au comité d'instruction publique, et la demande de mise en liberté au comité de sûreté générale (1).

118

Le citoyen Poullain-Grandprey, représentant du peuple, écrit pour demander un congé de six décades pour rétablir sa santé.

La Convention nationale accorde à Poullain-Grandprey, l'un de ses membres, un congé de six décades pour aller prendre les eaux de Bussang ou de Contrexéville, dont l'usage lui est prescrit pour le rétablissement de sa santé, grièvement altérée (2).

[Poullain-Grandprey, député par le départ¹ des Vosges, au présid. de la Conv.; Paris, 16 therm. II] (3)

Une maladie grave m'avait conduit il y a 4 mois aux portes de la mort: une rechute vient de me maltraiter plus cruellement encore.

(1) P.-V., XLIII, 41. *J. Fr.*, n^o 679; *Mess. Soir*, n^o 715; *J. Mont.*, n^o 97. Les gazettes précisent que le pétitionnaire est détenu.

(2) P.-V., XLIII, 42. Décret n^o 10 226. Rapporteur: Le Vasseur de la Meurthe.

(3) C 312, pl. 1 236, p. 1 et 2.

Après avoir été alité près de 3 décades, j'entre dans une pénible convalescence. Les gens de l'art s'accordent à dire qu'il n'y a de guérison pour moy, et de moyens de prévenir une deuxième rechute, que dans l'usage des eaux minérales de Bussang ou de Contrexéville prises sur les lieux. La saison presse. Je t'invite, président, à proposer à la Convention nationale de m'accorder un congé de 6 décades. Je joins l'attestation d'un officier de santé. S. et F.

POULLAIN-GRANDPREY

Je soussigné, médecin cy-devant de l'Ecole militaire, certifie que le cytoien Poullain-Grandprès, député à la Convention nationale, a été dangereusement affecté de la maladie noire, qui, après plusieurs récidives d'année à autres, a parrue bien plus longue et plus rebelle cette année; et la convalescence pénible et tardive démontre combien les forces sont abbatues par la durée des hémorrhagie internes, et des faiblesses, et des inquiétudes qui accompagnent nécessairement cette maladie. J'estime donc que les eaux de Bussang sont absolument indiquées sur les lieux pour rendre le ton aux vaisseaux affaiblis, en même tems qu'elles préviendront les récidives, en réglant la circulation dans les vaisseaux méésentériques et en prévenant les stagnations dangereuses, qui, en rompant les vaisseaux, produisent ces pertes de sang si effraiantes pour les malades et les assistans. Au deffaut des eaux de Bussang *celles de Contrexéville bues à la source*, comme elles sont dans le pays natal du cytoien malade, rempliront les mêmes effets. A ces moiens l'abstinence du travail, la tranquillité de l'âme, les exercices modérés à la campagne, le régime sont de nécessité indispensable à la guérison.

En foie(*sic*) de quoi, j'ai signé les présentes pour servir et valoir comme de raison.

THENENS (le 15 thermidor an II).

119

Alexandre Traullé, capitaine au 1^{er} bataillon de la Somme, et Cathala, lieutenant des grenadiers au 25^e régiment d'infanterie, sont admis à la barre; ils protestent de leur dévouement à la Convention nationale (1).

L'un d'eux: Oui, citoyens représentans, nous étions, il y a peu de temps, au pouvoir des esclaves; nous les avons vus fuir devant nos armées victorieuses; mais à peine échappés de leurs mains touchons-nous au sol de la liberté, que nous la voyons triompher de nouveau. Un tyran d'une nouvelle espèce voulait la tuer; grâce à votre énergie sublime, il a disparu; l'armée a applaudi à sa destruction: la république une et indivisible, voilà son cri favori.

Les monstres coalisés se félicitaient en silence des progrès que faisait ce Robespierre

(1) P.-V., XLIII, 42.